

## 5. SYNTHÈSE

Dans le cadre de la libération de l'ancien site SED, l'entreprise CPE, propriétaire du terrain, a missionné ORTEC Générale de Dépollution pour effectuer le **retrait d'une source de pollution conformément aux études environnementales réalisées antérieurement** sur le site par TERREST Ingénierie.

Ces études ont défini une zone contaminée par des COHV liées à la présence de **remblais noirâtres** de surface sur une superficie de l'ordre de 400 m<sup>2</sup>. Cette zone était située au droit des anciennes installations de sablage ou de dégraissage. Cette zone était matérialisée sur site par les sondages P1, P2, P13 et P15.

En tenant compte de l'exécution des travaux sans démolition préalable du bâtiment, **ORTEC Générale de Dépollution a procédé, au retrait de ces remblais impactés par des COHV** et à leur élimination pour traitement par voie biologique. Au total 126,38 tonnes ont été terrassées et évacuées en Biocentre Ces travaux ont été réalisés en plusieurs phases du 25/11/2015 au 01/12/2015.

Des analyses de bords et fond de fouille ont été réalisées en laboratoire externe agréé COFRAC. L'ensemble de ces analyses fait ressortir des concentrations résiduelles en COHV inférieure à 1 mg/kg, ceci à l'exception des bords de fouilles situées sous superstructures (limites techniques). En l'absence de seuils de référence et conformément à la méthodologie nationale en matière de sites et sols pollués (note ministérielle du 8 février 2007), les résultats de ces analyses pourront servir, le cas échéant, au calcul de risques résiduels déterminé par l'usage auquel sera voué le site.

## 5. SYNTHÈSE

Dans le cadre de la libération de l'ancien site SED et de la cession de ce dernier à la mairie d'Arbouans, l'entreprise CPE, propriétaire du terrain, a missionné ORTEC Générale de Dépollution.

Les travaux de terrassement ont été réalisés en plusieurs phases du 25/11/2015 au 01/12/2015.

ORTEC Générale de Dépollution est intervenu afin de procéder au retrait des zones reconnues comme impactées par des COHV. Les études environnementales réalisées antérieurement sur le site par TERREST Ingénierie ont défini ces zones contaminées par des COHV à la présence de remblais noirâtres de surface sur une superficie de l'ordre de 400 m<sup>2</sup>. Cette zone était située au droit des anciennes installations de sablage ou de dégraissage. Cette zone était matérialisée sur site par les sondages P1, P2, P13 et P15.

ORTEC Générale de Dépollution a procédé au retrait de ces remblais impactés et à leur élimination pour traitement par voie biologique.

Au total 126,38 Tonnes ont été terrassées et évacuées en Biocentre.